



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 Septembre 2013

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation
16/09/2013

Date d'affichage
27/09/2013

Nombre de conseillers
En exercice 14
Présents 11
Votants 13

L'an deux mille treize
Le lundi vingt trois septembre
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

Etaient présents :

LE PUT Yvon, RAISON Georges, ROPERS Daniel, DELTHEIL Anne, LE NORMAND Arsène, KERENEUR Yvon, LE CALVEZ Michel, LE BESCOND François, DAVAINÉ Didier, DAUPHIN-EVENNOU Isabelle, TREUPEL Christelle.

Absents : CLECH François (procuration à Arsène LE NORMAND), LE MEUR-FONTON Catherine (procuration à Christelle TREUPEL), RIVOAL-LOYARD Sonia.

Secrétaire de Séance : DAVAINÉ Didier.

CHOIX DU CABINET D'ETUDE POUR L'AMENAGEMENT D'UN LOTISSEMENT EN CENTRE-BOURG

Monsieur Le Maire rappelle le projet de la commune de PLEHEDEL de proposer des logements en cœur de bourg. Dans cette perspective, elle a identifié dans son centre-bourg une dent creuse constituant un réel potentiel de développement et contenant également un commerce (anciennement boulangerie) devant perdurer. Le projet est envisagé en collaboration avec la communauté de communes (compétente en matière de logement social) qui souhaite réaliser une opération de logements sociaux en individuel groupé sur ce secteur et maintien d'un commerce.

La commission d'appel d'offres a étudié les candidatures reçues suite à la consultation et a présélectionné et entendu 3 candidats : Jorand/Mongkhoun (Lannion), Ouest Am' (Le Rheu) et Prigent et Associés (Rennes). L'offre du Cabinet Prigent et Associés a été retenue parce qu'elle semble être la plus adaptée à ce projet. Un architecte, un paysagiste, un ingénieur VRD et une environnementaliste travaillent ensemble et le nombre de réunions a été jugé satisfaisant. Le coût de cette opération est de 17 100 € HT et pourra être réalisé selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Subvention Eco-Faur : 8 550 € (soit 50%), Subvention Foncier de Bretagne : 3 420 € (soit 20%), Autofinancement de la Commune : 5 130 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au choix du cabinet Prigent et Associés pour un montant de 17 100 € HT (20 451,60 € TTC) et autorise Monsieur Le Maire à effectuer la demande de subvention auprès d'Eco-Faur.

Le Maire
Yvon LE PUT

Délibération n° 2013-8-56

Objet :

**Choix du cabinet d'étude
pour l'aménagement du
lotissement en Centre-Bourg
et demande de subvention**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 Septembre 2013

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation

16/09/2013

Date d'affichage

27/09/2013

Nombre de conseillers

En exercice 14

Présents 11

Votants 13

L'an deux mille treize

Le lundi vingt trois septembre

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

Etaient présents :

LE PUT Yvon, RAISON Georges, ROPERS Daniel, DELTHEIL Anne, LE NORMAND Arsène, KERENEUR Yvon, LE CALVEZ Michel, LE BESCOND François, DAVAINÉ Didier, DAUPHIN-EVENNOU Isabelle, TREUPEL Christelle.

Absents : CLECH François (procuration à Arsène LE NORMAND), LE MEUR-FONTON Catherine (procuration à Christelle TREUPEL), RIVOAL-LOYARD Sonia.

Secrétaire de Séance : DAVAINÉ Didier.

INSTAURATION D'UN PERIMETRE DE PRISE EN CONSIDERATION

Délibération n° 2013-8-57

Objet :

**Instauration d'un périmètre
de prise en considération**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.111-10, L.111-11 et R.111-47 et R.123-13,

Vu le Plan Local d'Urbanisme adopté le 23 Février 2009,

Vu la délibération du 8 Juillet 2013 décidant de la signature de la convention opérationnelle avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne, en vue de procéder aux acquisitions des parcelles suivantes délimitées par la Rue du Docteur Mahé, la venelle de Kerilis, et la Rue St Fiacre :

- A 1215p, une partie de chemin d'accès (640 m²),

- A1077p, un terrain en partie bâti (1 550 m²),

- A1280, un terrain non bâti (1 989 m²),

- A692 un terrain bâti (garage) (40 m²),

- A693 (690 m²), une venelle d'accès

- A684p (115 m²), une venelle d'accès

- A698 (5 845 m²), un terrain non bâti

- A694 (665 m²), un terrain non bâti

- A1294 (2 689 m²), Boulangerie et terrain non bâti

- A1295 (28 m²), un terrain non bâti

- A1279 (521 m²), un terrain non bâti

Séance du 23 Septembre 2013

**Commune de
PLÉHÉDEL**

Date de convocation
16/09/2013

Date d'affichage
27/09/2013

Nombre de conseillers

En exercice	14
Présents	11
Votants	13

Délibération n° 2013-8-57
(suite)

Objet :

**Instauration d'un périmètre
de prise en considération**

- A 1289 (17 m²), un terrain bâti
- A 725p (23 m²), un terrain non bâti
- A1155 (732 m²), un terrain bâti
- A1156 (199 m²), un terrain non bâti
- A972p (190 m²), un terrain non bâti
- A1153 (299 m²), un terrain non bâti

Considérant que le Plan Local d'Urbanisme de la commune de PLEHEDEL, approuvé le 23 Février 2009 comprend, dans le secteur du Centre-Bourg, des zones Ua, Uc et 5AUcs, constituée des unités foncières cadastrées sections A 1215p, A1077p, A1280, A692, A693, A684p, A698, A694, A1294, A1295, A1279, A1289, A725p, A1155, A1156, A972p, A1153,

Considérant que ce secteur soulève plusieurs enjeux d'aménagement à l'échelle de la commune, dont notamment en terme d'opération d'urbanisation d'ensemble afin d'assurer une bonne mixité sociale, une densité minimale, une connexion avec les alentours,

Considérant que le Conseil municipal a, dans le cadre de la compétence logement social de la Communauté de Communes Paimpol-Goëlo, décidé de lancer une étude en vue de l'élaboration d'un projet d'aménagement d'ensemble sur le secteur,

Considérant que le secteur du Centre-Bourg présente des emprises constituées par les unités foncières cadastrées A 1215p, A1077p, A1280, A692, A693, A684p, A698, A694, A1294, A1295, A1279, A1289, A725p, A1155, A1156, A972p, A1153, appartenant à des propriétaires privés et publics,

Considérant la volonté de la commune de lancer une opération d'urbanisation durable à vocation de logements sur ce secteur poursuivre la cohérence urbaine sur ce secteur, d'assurer la mise en œuvre d'une densité de logements élevée, adapter la forme urbaine en faveur des modes de déplacements doux notamment par les biais de liaisons, notamment en faveur des piétons,

Considérant que la commune a signé avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne une convention opérationnelle d'actions foncières le 22/07/2013 qui prévoit notamment l'instauration d'un périmètre de veille foncière sur le secteur visé par la présente délibération,

Considérant la nécessité de définir un périmètre de prise en considération permettant de surseoir à statuer sur les demandes d'autorisation concernant des travaux, constructions ou installations sur le secteur du Centre-Bourg et susceptibles de compromettre ou de rendre plus la réalisation de l'opération d'aménagement prévue sur le secteur,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL
(suite)

Séance du 23 Septembre 2013

**Commune de
PLÉHÉDEL**

Date de convocation
16/09/2013

Date d'affichage
27/09/2013

Nombre de conseillers
En exercice 14
Présents 11
Votants 13

Délibération n° 2013-8-57
(suite)

Objet :

**Instauration d'un périmètre
de prise en considération**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la prise en considération de la mise à l'étude d'un projet de réalisation d'une opération d'aménagement dans le secteur du Centre-Bourg figurant sur le plan annexé ;

APPROUVE la création d'un périmètre, conformément au plan joint en annexe, à l'intérieur duquel un sursis à statuer pourra être opposé aux demandes d'autorisations de construire susceptibles de compromettre la réalisation de l'opération ou de la rendre plus onéreuse ;

DÉCIDE que la délibération fera l'objet, conformément à l'article R. 111-47 du code de l'urbanisme, d'un affichage pendant un mois en mairie, et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,

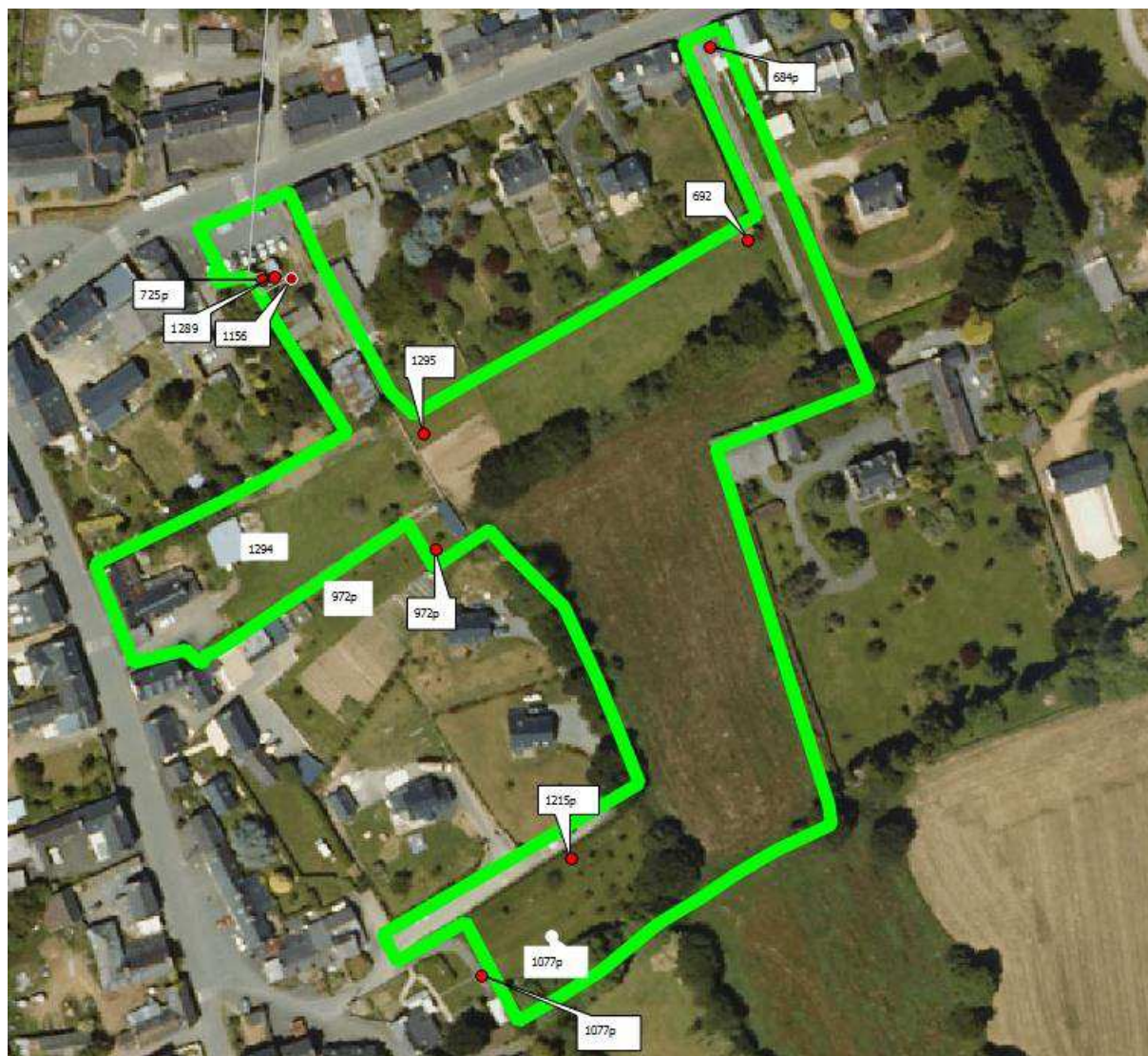
DÉCIDE que la délibération fera l'objet, conformément à l'article R.123-13 du code de l'urbanisme, du report au Plan Local d'Urbanisme du périmètre à l'intérieur duquel un sursis à statuer pourra être opposé aux demandes d'autorisations de construire.

PJ : plan délimitant les terrains concernés.

Le Maire
Yvon LE PUT

Périmètre de prise en considération instauré par délibération du 23/09/2013

En vertu de l'article L111-10 du code de l'urbanisme
Pour être annexé au P.L.U. section A du cadastre





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 Septembre 2013

Commune de PLÉHÉDEL

Date de convocation

16/09/2013

Date d'affichage

27/09/2013

Nombre de conseillers

En exercice	14
Présents	11
Votants	13

L'an deux mille treize

Le lundi vingt trois septembre

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

Etaient présents :

LE PUT Yvon, RAISON Georges, ROPERS Daniel, DELTHEIL Anne, LE NORMAND Arsène, KERENEUR Yvon, LE CALVEZ Michel, LE BESCOND François, DAVAINÉ Didier, DAUPHIN-EVENNOU Isabelle, TREUPEL Christelle.

Absents : CLECH François (procuration à Arsène LE NORMAND), LE MEUR-FONTON Catherine (procuration à Christelle TREUPEL), RIVOAL-LOYARD Sonia.

Secrétaire de Séance : DAVAINÉ Didier.

CONSULTATION DE CABINETS D'ETUDE POUR L'AMENAGEMENT DE PARKINGS

Monsieur le Maire rappelle le projet de la commune de PLEHEDEL de proposer d'aménager deux parkings, l'un derrière la mairie et le deuxième près de l'école Albert camus.

Il s'agit d'un marché sans publicité ni mise en concurrence. Il est proposé au Conseil Municipal de faire une consultation en effectuant un appel d'offres par voie de journal officiel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la consultation de cabinets d'étude pour la réalisation d'un projet d'aménagement.

Délibération n° 2013-8-58

Objet :

**Consultation de cabinet
d'étude pour l'aménagement
de parkings**

Le Maire
Yvon LE PUT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 Septembre 2013

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation
16/09/2013

Date d'affichage
27/09/2013

Nombre de conseillers
En exercice 14
Présents 11
Votants 13

Délibération n° 2013-8-59

Objet :
**Rapport annuel 2012 sur le
prix et la qualité du service
public d'assainissement non
collectif et de l'eau potable**

L'an deux mille treize
Le lundi vingt trois septembre
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en
séance publique sous la présidence de Monsieur Yvon LE PUT,
Maire.

Etaient présents :

LE PUT Yvon, RAISON Georges, ROPERS Daniel, DELTHEIL
Anne, LE NORMAND Arsène, KERENEUR Yvon, LE CALVEZ
Michel, LE BESCOND François, DAVAINÉ Didier, DAUPHIN-
EVENNOU Isabelle, TREUPEL Christelle.

Absents : CLECH François (procuration à Arsène LE NORMAND),
LE MEUR-FONTON Catherine (procuration à Christelle
TREUPEL), RIVOAL-LOYARD Sonia.

Secrétaire de Séance : DAVAINÉ Didier.

RAPPORTS SUR LES PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE ET DU SPANC POUR L'ANNEE 2012

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des
Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente le rapport
annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, ainsi
que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service
d'assainissement non collectif pour l'exercice 2012. Ces documents
établis par la Communauté de Communes Paimpol-Goëlo doivent
être présentés à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la
clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Ces
rapports sont publics et permettent d'informer les usagers.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- adopte le rapport 2012 sur le prix et la qualité du
service public d'eau potable de la Communauté de
Communes Paimpol-Goëlo
- adopte le rapport 2012 sur le prix et la qualité du
service d'assainissement non collectif de la
Communauté de Communes Paimpol-Goëlo

Le Maire
Yvon LE PUT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 Septembre 2013

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation
16/09/2013

Date d'affichage
27/09/2013

Nombre de conseillers
En exercice 14
Présents 11
Votants 13

Délibération n° 2013-8-60

Objet :
**Rapport annuel 2012 sur le
prix et la qualité du service
public d'assainissement
collectif**

L'an deux mille treize
Le lundi vingt trois septembre
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en
séance publique sous la présidence de Monsieur Yvon LE PUT,
Maire.

Etaient présents :

LE PUT Yvon, RAISON Georges, ROPERS Daniel, DELTHEIL
Anne, LE NORMAND Arsène, KERENEUR Yvon, LE CALVEZ
Michel, LE BESCOND François, DAVAINÉ Didier, DAUPHIN-
EVENNOU Isabelle, TREUPEL Christelle.

Absents : CLECH François (procuration à Arsène LE NORMAND),
LE MEUR-FONTON Catherine (procuration à Christelle
TREUPEL), RIVOAL-LOYARD Sonia.

Secrétaire de Séance : DAVAINÉ Didier.

RAPPORT ANNUEL 2012 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des
Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la
réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du
service d'assainissement collectif. Ce rapport doit être présenté
à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture
de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

La Direction Départementale des Territoires et de la
Mer des Côtes d'Armor a rédigé un projet de rapport avec
l'aide de nos services. Ce rapport est public et permet
d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal,
à l'unanimité :

- adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public
d'assainissement collectif de la commune de Pléhédel. Ce
dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps
que la présente délibération.

Le Maire
Yvon LE PUT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 Septembre 2013

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation
16/09/2013

Date d'affichage
27/09/2013

Nombre de conseillers
En exercice 14
Présents 11
Votants 13

L'an deux mille treize

Le lundi vingt trois septembre

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

Etaient présents :

LE PUT Yvon, RAISON Georges, ROPERS Daniel, DELTHEIL Anne, LE NORMAND Arsène, KERENEUR Yvon, LE CALVEZ Michel, LE BESCOND François, DAVAINÉ Didier, DAUPHIN-EVENNOU Isabelle, TREUPEL Christelle.

Absents : CLECH François (procuration à Arsène LE NORMAND), LE MEUR-FONTON Catherine (procuration à Christelle TREUPEL), RIVOAL-LOYARD Sonia.

Secrétaire de Séance : DAVAINÉ Didier.

ADHESION AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale (art.15) « sont obligatoirement affiliés aux Centres de Gestion les communes et leurs établissements publics qui emploient moins de 350 fonctionnaires titulaires ou stagiaires à temps complet ».

Il précise que les missions institutionnelles découlent directement de la loi et sont financées par une cotisation obligatoire dont le taux est fixé annuellement par délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion dans la limite de 0,80 % (0,77 % au 1er janvier 2013) assise sur la masse des rémunérations versées aux agents des collectivités affiliées.

Le Centre de Gestion des Côtes d'Armor intervient à la demande des collectivités dans d'autres domaines d'intervention sous la forme de missions supplémentaires à caractère facultatif correspondant à des mises à disposition de personnels spécialisés.

Ces missions donnent lieu à des conditions particulières d'exercice dans les collectivités affiliées contre remboursement au Centre de Gestion par des contributions spécifiques qui peuvent être sous la forme de cotisations additionnelles ou selon des modalités dont les paramètres et valeurs unitaires sont votés avant le 30 novembre de chaque exercice par son Conseil d'Administration.

Le Centre de Gestion des Côtes d'Armor propose, dans un souci de simplification et d'harmonisation des procédures administratives d'utiliser une convention unique reprenant les conditions de recours et d'utilisation des missions supplémentaires à caractère facultatif qu'il propose.

Délibération n° 2013-8-61

Objet :
**Adhésion aux missions
optionnelles du Centre de
Gestion**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL
(suite)

Séance du 23 Septembre 2013

**Commune de
PLÉHÉDEL**

Date de convocation
16/09/2013

Date d'affichage
27/09/2013

Nombre de conseillers

En exercice	14
Présents	11
Votants	13

En conséquence, Monsieur le Maire donne lecture en ces termes de cette convention qui prend effet au 1er janvier 2013 pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction et demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à la signer.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
CONFIRME l'affiliation de la Commune de PLEHEDEL au Centre de Gestion des Côtes d'Armor
ADOpte les termes de la convention d'adhésion de la Commune aux missions supplémentaires à caractère facultatif du Centre de Gestion des Côtes d'Armor,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention qui prend effet le 23 Septembre 2013
SOLLICITE les interventions du Centre de Gestion dans le cadre des missions optionnelles.

Délibération n° 2013-8-61

(Suite)

Objet :

Adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion

Le Maire
Yvon LE PUT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 Septembre 2013

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation

16/09/2013

Date d'affichage

27/09/2013

Nombre de conseillers

En exercice 14

Présents 11

Votants 13

L'an deux mille treize

Le lundi vingt trois septembre

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

Etaient présents :

LE PUT Yvon, RAISON Georges, ROPERS Daniel, DELTHEIL Anne, LE NORMAND Arsène, KERENEUR Yvon, LE CALVEZ Michel, LE BESCOND François, DAVAINÉ Didier, DAUPHIN-EVENNOU Isabelle, TREUPEL Christelle.

Absents : CLECH François (procuration à Arsène LE NORMAND), LE MEUR-FONTON Catherine (procuration à Christelle TREUPEL), RIVOAL-LOYARD Sonia.

Secrétaire de Séance : DAVAINÉ Didier.

OPTION INFORMATIQUE DU CENTRE DE GESTION

Concernant la mission d'assistance en informatique, la commune de Pléhédel (1 342 habitants) adhère actuellement à l'option N° 1 Assistance sur site à l'intervention par demi-journée.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à l'option 2 universelle qui comprend l'assistance sur les logiciels de gestion des partenaires et sur l'environnement bureautique pour un montant de 542 € par an à compter du 1^{er} Octobre 2013.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à l'option 2 universelle à compter du 1^{er} Octobre 2013.

Délibération n° 2013-8-62

Objet :

**Convention avec le Centre
de Gestion**

Le Maire
Yvon LE PUT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 Septembre 2013

Commune de PLÉHÉDEL

Date de convocation
16/09/2013

Date d'affichage
27/09/2013

Nombre de conseillers
En exercice 14
Présents 11
Votants 13

L'an deux mille treize
Le lundi vingt trois septembre
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

Etaient présents :

LE PUT Yvon, RAISON Georges, ROPERS Daniel, DELTHEIL Anne, LE NORMAND Arsène, KERENEUR Yvon, LE CALVEZ Michel, LE BESCOND François, DAVAINÉ Didier, DAUPHIN-EVENNOU Isabelle, TREUPEL Christelle.

Absents : CLECH François (procuration à Arsène LE NORMAND), LE MEUR-FONTON Catherine (procuration à Christelle TREUPEL), RIVOAL-LOYARD Sonia.

Secrétaire de Séance : DAVAINÉ Didier.

DEMANDE DE SUBVENTION DES **« AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE »**

Par courrier en date du 6 Août 2013, l'Association des « Amis de la bibliothèque » a fait une demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2013.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au versement d'une somme de 200 €uros. Cette somme sera versée à l'association des « Amis de la bibliothèque ». Les crédits sont inscrits au Budget Primitif de 2013 à l'article 6574.

Délibération n° 2013-8-63

Objet :

**Demande de subvention des
« Amis de la bibliothèque »**

Le Maire
Yvon LE PUT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 Septembre 2013

**Commune de
PLÉHÉDEL**

Date de convocation
16/09/2013

Date d'affichage
27/09/2013

Nombre de conseillers

En exercice	14
Présents	11
Votants	13

Délibération n° 2013-8-64

Objet :
**Modification du tableau
des effectifs**

L'an deux mille treize
Le lundi vingt trois septembre
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en
séance publique sous la présidence de Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

Etaient présents :

LE PUT Yvon, RAISON Georges, ROPERS Daniel, DELTHEIL Anne, LE
NORMAND Arsène, KERENEUR Yvon, LE CALVEZ Michel, LE
BESCOND François, DAVAINÉ Didier, DAUPHIN-EVENNOU Isabelle,
TREUPEL Christelle.

Absents : CLECH François (procuration à Arsène LE NORMAND), LE
MEUR-FONTON Catherine (procuration à Christelle TREUPEL),
RIVOAL-LOYARD Sonia.

Secrétaire de Séance : DAVAINÉ Didier.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Suite au départ à la retraite de Monsieur Alain
L'HOTELLIER, Agent de Maîtrise, le Conseil Municipal, à
l'unanimité, modifie le tableau des effectifs de la commune au 1^{er}
Septembre 2013 :

SERVICE	GRADE
Administratif	1 Rédacteur Principal de 1 ^{ère} Classe
Administratif	1 Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe
Technique	1 Adjoint Technique de 1 ^{ère} classe
Technique	1 Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe
Technique	1 Agent de maîtrise
Ecole publique	1 Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles 1 ^{ère} classe
Ecole publique	1 Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 2 ^{ème} classe
Cantine municipale	2 Adjoints Techniques de 2 ^{ème} classe
Ecole, cantine, divers	2 Adjoints Techniques de 2 ^{ème} classe
Agence Postale Communale	1 Adjoint Administratif de 2 ^{ème} Classe

Le Maire
Yvon LE PUT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 Septembre 2013

Commune de PLÉHÉDEL

Date de convocation
16/09/2013

Date d'affichage
27/09/2013

Nombre de conseillers
En exercice 14
Présents 11
Votants 13

Délibération n° 2013-8-65

Objet :
Vente de terrain communal

L'an deux mille treize
Le lundi vingt trois septembre
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

Etaient présents :

LE PUT Yvon, RAISON Georges, ROPERS Daniel, DELTHEIL Anne, LE NORMAND Arsène, KERENEUR Yvon, LE CALVEZ Michel, LE BESCOND François, DAVAINÉ Didier, DAUPHIN-EVENNOU Isabelle, TREUPEL Christelle.

Absents : CLECH François (procuration à Arsène LE NORMAND), LE MEUR-FONTON Catherine (procuration à Christelle TREUPEL), RIVOAL-LOYARD Sonia.

Secrétaire de Séance : DAVAINÉ Didier.

VENTE DE TERRAIN COMMUNAL

Monsieur NORMANT Dominique, Propriétaire à Kermarquer, avait fait part de son souhait d'acquérir la parcelle de terrain communal située à l'emplacement de l'ancien lavoir. Par délibération en date du 1^{er} octobre 2012, le Conseil Municipal avait décidé de le vendre au prix de 15 €uros le m².

Par courrier en date du 21 Juillet 2013, Monsieur NORMANT a confirmé son intérêt pour l'acquisition de cette parcelle mais au prix de 1 000 €uros pour l'ensemble.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, rejette la proposition à 1 000 €uros de Monsieur NORMANT et propose la vente de cette parcelle à 2 000 €uros avec une précision dans l'acte notarié concernant le droit de puisage pour la commune.

Le Maire
Yvon LE PUT